



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 21 avril 2008**, à 19 h 15, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. a) Adoption du second projet de règlement numéro 717-24 – modification de zonage – zone H1-10
3. b) Avis de motion – modification de zonage – zone H1-10
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2008-04-147

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 15, d'ouvrir la séance spéciale du 21 avril 2008.

2008-04-148

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 21 AVRIL 2008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 avril 2008.



Ville de **PINCOURT**

2008-04-149

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-24 – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE H1-10

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-24 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon, pour la zone H1-10, à permettre l'habitation de la classe d'usages h1 unifamiliale en rangée et permettre l'habitation de la classe d'usages h3 multifamiliale de structure isolée, d'un maximum de 3 étages et d'un maximum de 7 logements.

2008-04-150

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE H1-10

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon, pour la zone H1-10, à permettre l'habitation de la classe d'usages h1 unifamiliale en rangée et permettre l'habitation de la classe d'usages h3 multifamiliale de structure isolée, d'un maximum de 3 étages et d'un maximum de 7 logements sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2008-04-151

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h18, de lever la séance spéciale du 21 avril 2008.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE